

# 'ROCHE INFOS'



Mai 2015

Bulletin d'information de la Municipalité  
de Roche-Lez-Beaupré  
[www.roke-lez-beaupre.fr](http://www.roke-lez-beaupre.fr)

Directeur de la publication : Jacques KRIEGER

Conception et rédaction : Jacqueline COUTIN, Philippe COUTIN, Joël JOSSO,  
Philippe VALLET, Pauline LIGIER

Impression ESTIMPRIM- Besançon

# MOT DU MAIRE

## *Chers Rochoises et Rochois*

Le Conseil municipal vient de voter le budget communal ; malgré la diminution des dotations et des subventions de l'Etat, le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts.



1 612 000 € pour le fonctionnement global de la commune (entretien des bâtiments des voiries, les salaires, les emprunts) et 650 300 € pour l'investissement dont le détail vous sera présenté ci-dessous.

Toutes les aspirations du Conseil municipal n'ont pu être retenues, des choix ont été nécessaires. Afin de conserver un niveau d'investissement correct, il sera demandé à chacun de faire des efforts sur les exigences en matière de fonctionnement.

Une gestion rigoureuse et responsable permettra d'attendre la reprise de l'activité.

*Votre dévoué*  
**Jacques KRIEGER**

# CÉRÉMONIE DU 8 MAI

## Déroulement

- Rassemblement à l'angle de la "rue des Ecoles" et de la "rue de l'Eglise" à 09H50

- Cérémonie aux Monuments aux Morts  
10H00

*A l'issue de la cérémonie, retour à la salle Lumière où un vin d'honneur sera offert par la Municipalité.*



# CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS

Le Conseil municipal s'est penché sur les résultats financiers de la Commune pour l'année 2014. Mr Vallet, adjoint aux Finances, a détaillé par le menu tous les chiffres. Même si quelques budgets de lotissements sont en déficit, globalement la commune termine l'année avec un excédent de 455 550 € en caisse. L'excédent est d'ordinaire plus faible, mais l'année électorale, au fait de la mise en place de la nouvelle Municipalité n'a pas permis de réaliser les investissements envisagés.

Avec l'année 2015, les élus entrent dans le vif du sujet et ont prévu 650 500 € d'investissements (tels que la suppression du transformateur rue des Hôtes, la réfection des cours d'écoles, des réfections de voiries, l'amélioration de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, dans la commune etc).

\*Le Conseil a souhaité conserver inchangés les taux d'imposition pour 2015

- Taxe d'habitation	8.43 %
- Foncier Bâti	9.23 %
- Foncier non bâti	25.03 %

\*Malgré le désengagement de l'Etat en matière d'instruction des permis de construire, qui doivent désormais être financés par le budget communal, les élus n'ont pas souhaité augmenter la Taxe d'Aménagement, payée sur chaque construction; elle reste à 4% pour 2015 et 2016.

\*Cependant le déficit de fonctionnement du budget d'assainissement, qui est dû aux sommes importantes versées pour le traitement des eaux au SYTTEAU, ne permet pas de maintenir la taxe d'assainissement à 1.85€ par m3. Aussi, le Conseil a décidé de la porter à 2.05 € par m3. Il est en effet nécessaire de trouver des financements pour résoudre les problèmes de débordement des eaux rue de la Barre. Un diagnostic du réseau d'assainissement est en cours pour déterminer les travaux urgents qui permettront de diminuer les eaux parasites sur lesquelles est calculée la participation au traitement des eaux usées (250 000 € de travaux d'assainissement sont prévus pour réduire la facture).

Enfin, conscient de ne pas disposer en interne des connaissances suffisantes pour instruire en toute sécurité juridique les permis de construire, le Conseil a accepté l'adhésion de la Commune au service commun créé par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1er juillet 2015 et confier l'instruction exclusive des autorisations suivantes :

- ▶ Certificat d'Urbanisme opérationnel 128 €
- ▶ Permis de construire maison individuelle 320 €
- ▶ Permis de construire à enjeux 960 €
- ▶ Permis d'aménager 960 €

Ces sommes ne pouvant pas être versées par les demandeurs de permis, seront financées par la Taxe d'Aménagement.

# TRAVAIL DES COMMISSIONS

## Communication

En remplacement de Florie Clause, Pauline Ligier a repris la préparation des bulletins municipaux et remet à jour le site internet de la commune ([www.roche-lez-beaupre.fr](http://www.roche-lez-beaupre.fr)).

La plaquette présentant la commune est remise à chaque nouvel arrivant.

## Vie sociale

L'organisation d'un « Marché des Producteurs » fait l'objet de prises de contact auprès de la Chambre d'Agriculture et de la CAGB notamment, ainsi qu'auprès de différents producteurs de la région.



## Permis de construire

Cinq Déclarations Préalables (DP) ont été récemment étudiées en commission ainsi qu'un Permis de Construire.

## Bâtiments

Les travaux de rénovation avancent dans le logement vacant de l'école Ferry : isolation, placoplâtre, électricité sont OK.

## Voirie

Tous les panneaux de signalisation routière et d'indication des rues ont été nettoyés par les employés communaux. Un recensement des panneaux à remplacer a été fait



## Fleurissement

Les travaux d'aménagement du rond-point ont commencé. Les membres de la commission ont arrêté avec l'horticulteur les variétés qui seront plantées le 18 mai prochain (après les saints de glace) par une équipe de bénévoles et les employés communaux

# TEMPS D'ACTIVITES PEDAGOGIQUES

## *Un beau succès pour les Temps d'Activités Pédagogiques (TAP)*

Ce sont près de 100 à 120 enfants qui fréquentent ces activités chaque soir dont près de 50 enfants de moins de 6 ans. Pour le trimestre à venir, les enfants pourront découvrir :

### Classes de Maternelle :

- ▶ Relaxation (développement de l'aptitude à la maîtrise de soi)
- ▶ Jeux Olympiques (pour se défouler dans l'action)
- ▶ Danses Folk (comme les cow boys)



### Classes de CP/CE1 :

- ▶ Mosaïk 'Art (créations artistiques)
- ▶ Nature et Aventure (découverte de la Forêt et des insectes) avec des associations Rochoises .
- ▶ Silence on tourne : création de scénario, jeux d'acteurs et tournage

### Classes de CE2/ CM :

- ▶ Le petit reporter : création d'une vidéo sur les TAP (pour le site de la commune)
- ▶ Jeux coopératifs

## LIGUE DE FRANCHE-COMTÉ CONTRE LE CANCER

**La vente de 300 roses qui a eu lieu à SUPER U le 21 mars dernier au profit de la Ligue contre le cancer a rapporté 348 €, soit plus d'1 € par rose.**

La Ligue remercie vivement les personnes qui ont pris le temps de choisir une ou plusieurs roses et de faire un don. Elle rappelle à cette occasion l'utilisation des fonds récoltés : recherche, dépistage, information, prévention

La **collecte annuelle aura lieu entre le 18 mai et le 4 juillet**. Que les Rochois accueillent avec le sourire les délégués bénévoles qui passeront à leur domicile entre ces deux dates avec une carte officielle ; la Ligue les remercie par avance de leur générosité.

# SÉCURITÉ ROUTIÈRE

## JOURNEE DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE

**Les 2 et 3 avril**, les enfants de classe de primaire ont été très attentifs aux consignes de sécurité transmises par la sécurité routière DDT du Doubs. La mise en pratique se faisait sur un circuit mis en place dans le préau de l'école Monnot, avec passage piétons, feux, panneaux de stops, balises, sens obligatoires, etc... Les enfants étaient tour à tour piétons, cyclistes ou conducteurs de petites voitures en bois. Les enfants en parlent encore, car c'était ludique mais instructif.



Salle Lumière **le 10 avril à 20h**, il y avait la soirée code de la route. Les adultes présents ont joué le jeu en répondant aux 40 questions ; pas de sans faute, mais une réelle conscience de l'importance de la mise à jour de leurs connaissances.

Samedi **11 avril** dans le hall de Super U, 130 personnes se sont arrêtées sur le stand du simulateur de vitesse tenu par la sécurité routière DDT du Doubs et au bar pédagogique tenu par Alcool Assistance.

Sur le parking les âmes sensibles se sont abstenues de monter dans la voiture tonneau, mais 75 courageux ont tenté le simulateur de retournement.

A l'école maternelle, **lundi 13 avril**, deux comédiens "Véronino", sont venus faire de la sensibilisation aux enfants de grande section, CP et CE1. Par un spectacle interactif, le but était de sensibiliser les enfants aux 3 thèmes suivants : "piétons, vu et être vu", "le port de la ceinture de sécurité" et "le comportement en tant que passager d'un véhicule". Les enfants ont bien participé et après chaque thème, chantaient avec les comédiens :

En voiture Arthur  
En vélo Enzo  
En camion Léon  
Et à pied Zoé



Les classes de petites et moyennes section auront une journée de sensibilisation le mardi 9 juin à l'école.

**Nous espérons que les participants à ces journées garderont bien en mémoire les conseils de prudence diffusés tout au long des ateliers.**

**Un grand merci aux animateurs de ces ateliers et aux participants.** 6

# NE JETEZ PAS TOUT À L'ÉGOUT

## Peut-on jeter les lingettes dans les toilettes ?

Il ne faut surtout pas jeter les lingettes au réseau d'assainissement, elles sont un véritable fléau pour celui-ci. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de **sérieux dysfonctionnements** dans les stations de pompage et d'épuration. Ces dysfonctionnements sont dommageables, car ils **augmentent le prix de l'assainissement, et donc de la facture d'eau !**



Après utilisation, veuillez donc à **jeter les lingettes dans votre poubelle**. Même si elles sont "biodégradables", elles n'ont pas le temps de se dégrader avant leur arrivée en station d'épuration.

*Sachez qu'une consommation quotidienne de lingettes pour faire le ménage produit plus de 24 kgs de déchets par an, soit 20 fois plus que d'utiliser un détergent en flacon et un chiffon !*

## EXPOSITION À LA MAIRIE

L'exposition, mise en place à la mairie, a permis de découvrir la richesse de nos fortifications. De nombreux panneaux présentaient la Grande guerre vue de la Comté, par thème (la guerre aux frontières, les armées, la population, les musées de la mémoire, hommages aux combattants).

Un matin, madame KIEFFER et ses élèves de CM2 sont venus visiter l'exposition, et ont assisté à une présentation des ouvrages fortifiés de Besançon, de leur mise en défense. Ils ont pu appréhender la vie dans un fort, avec un montage vidéo très parlant. L'après-midi, les CM1 de madame BRESSON ont à leur tour fait la visite.

A 17h, une douzaine de personnes sont allées voir les vestiges des ouvrages terrassés au début de la guerre, par les unités territoriales du secteur, en sous bois.

Puis Roland BOIS a présenté à un auditoire d'environ 25 personnes impressionnées, l'évolution des fortifications à Besançon, et Jean NUNINGER, a montré le fruit de ses recherches sur la mise en défense du camp retranché de Besançon l'été 1914, les unités mobilisés, leur armement et les travaux de terrassement effectués.



Enfin, Pascal DUCROS a présenté rapidement l'association AVALFORT et ses principales activités.

# COMITÉ DES FÊTES

## FESTIVAL DES CAVES A ROCHE LEZ BEAUPRE le 20 mai 2015

Théâtre dans des lieux souterrains... Espace de création et de recherche artistique ! Ce Festival est organisé dans 70 villes et villages de France et d'Europe du 1er mai au 20 juin 2015 !

Rendez vous à ROCHE avec l'actrice que nous recevrons : Pearl Manifold – mise en scène Manon Falippou.

A partir de l'œuvre de Siri Hustvedt (épouse de l'écrivain Paul Auster)... jeux de masques... Figure démultipliée, chef d'orchestre de sa propre image... Une soirée théâtrale à ne pas manquer !

*Rendez-vous devant la Mairie à 19 h 30...  
Nous vous emmènerons dans un lieu secret !!!*

**Attention les places sont limitées à 20 personnes.**

*Ci-dessous un bulletin d'inscription (à recopier ou à découper) et à retourner au Comité des Fêtes au plus tard le lundi 18 mai. Seuls les 20 premiers bulletins seront retenus... n'oubliez pas de le dater !*

---

**FESTIVAL DES CAVES**  
**20 MAI 2015 – 20 H 00**  
**Rendez-vous devant la Mairie 19 h 30**

NOM : Prénom :

Accompagné de :

NOM : Prénom :

Nombre total de personnes :

ROCHE LEZ BEAUPRE, le  
(Date obligatoire)



**20 premiers bulletins acceptés**

# ELECTIONS DÉPARTEMENTALES 2015

**Les résultats des élections départementales des 22 et 29 mars ont été les suivants pour notre Commune :**

**1° tour :** 875 votants (56,41%)  
Suffrages exprimés : 827

Ont obtenu : binôme Garnavault/Jacottot (Front de gauche) : 75 voix (9,06%)  
binôme Cuinet/Fagaut (UMP-UDI) : 196 voix (23,70%)  
binôme Dahoui/De Wilde (PS) : 274 voix (33,13%)  
binôme Lechine/Liaudat (FN) : 282 voix (34,09%)

**2° tour :** 790 votants (50,93%)  
Suffrages exprimés : 702

Ont obtenu : binôme Cuinet/Fagaut : 356 voix (50,71%)  
binôme Dahoui/De Wilde : 346 voix (49,28%)



\*Rappelons que lors de la création des cantons en 1790, Roche a été choisie comme chef-lieu de canton comprenant 12 communes : Amagney, les Longeaux-dessous, Arcier, Braillans, Chalèze, Chalezeule, Marchaux, Novillars, Roche-lez-Beaupré, Thise, Grand-Vaire, Petit-Vaire. 4649 cantons sont ainsi créés dans la France de cette époque, souvent de petite taille pour appliquer le principe : « diviser pour mieux régner ».



\*La Constitution de l'An III institue une Administration municipale pour chaque canton. Pour cela, chaque commune élit deux représentants et l'Assemblée cantonale, forte de 24 agents, se réunit au chef-lieu de canton, donc à Roche. Problème : Roche n'a pas de maison commune et jusqu'à cette date, les réunions du Conseil municipal se tenaient au domicile du maire. La cure de Roche, devenue Bien National et vacante après le départ du prêtre constitutionnel, devient alors le lieu des réunions de cette Administration, au rez-de-chaussée, tandis qu'à l'étage s'installera en l'An IV la Justice de Paix.

\*En 1801, les cantons sont redessinés et le nombre réduit : Marchaux, plus central, devient le chef-lieu du nouveau canton fort de 36 communes. A partir de 1880 environ, Roche est la commune la plus peuplée du canton et elle le demeurera durant près d'un siècle.

\*En 2015, Roche fait partie du canton de Besançon 5 avec les communes de Novillars, Amagney, Deluz, Vaire-Arcier, Vaire-le-Petit, Nancray, Gennes, Montfaucon, Saône, Fontain, la Vèze, le Gratteris, Mamirole, Morre et la Chevillotte.

## VANDALISME, CUPIDITE ET INCIVILITES

Les actes imbéciles perdurent sur le territoire de notre commune. Témoins : une vitre cassée à la gare ; les esclandres nocturnes dont se rendent coupables ceux qui s'adonnent à l'abus d'alcool le week-end et qui par leur ébriété tapageuse gênent les riverains au milieu de la nuit ; les vrombissements des engins trafiqués qui agacent et irritent les voisins

Il est quand même navrant de constater qu'un automobiliste est redevable d'une amende de 90 € lorsqu'il est flashé à 56 km/h dans une agglomération et que des mobylettes qui émettent 200 décibels ne soient pas sanctionnées !!!

Mais la cupidité atteint maintenant des sommets et n'a plus de limite ! Dans la nuit du 31 mars au 1er avril, des individus ont arraché les quatre tuyaux de descente des eaux en cuivre à l'église : à l'angle du bâtiment, le long de la chapelle latérale et contre la sacristie !

Soit environ 18 mètres de tuyaux ce qui représente plusieurs kilos de cuivre.

Bien entendu, plainte a été déposée auprès de la gendarmerie. **Et le contribuable rochois devra payer !**



## DÉPÔTS SAUVAGES D'ORDURES

**Le ministère de la Justice a publié un décret aggravant l'amende encourue en cas d'abandon d'ordures sur la voie publique.**

Publié au Journal officiel du 27 mars, ce décret transforme l'amende actuellement encourue pour l'abandon de détritrus sur la voie publique, passible d'une contravention de 2e classe, soit 150 €, en **une amende relevant des contraventions de 3e classe, soit 450 €**

Sont visés les *ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit*, déposés en lieu public ou privé.

## ETAT CIVIL

Naissance : Maelys LAVIER DOLCI le 20 mars 2015  
Asma BOUSOUF le 26 mars 2015  
Ayoub BERKANE le 29 mars 2015  
Sacha GAULARD le 8 avril 2015  
Lena DARIN le 12 avril 2015



## CULTE

**Samedi 2 mai** : à 18h, messe à Thise  
**Dimanche 3 mai** : à 10h30, messe à Vaire-Arcier  
**Dimanche 10 mai** : à 10h30, messe à Thise  
**Jeudi 14 mai, fête de l'Ascension** : à 10h30, messe à Thise  
**Samedi 16 mai** : à 18h, messe à Thise  
**Dimanche 17 mai** : à 10h30, messe à Roche-lez-Beaupré  
**Samedi 23 mai** : à 18h, messe à Thise  
**Dimanche 24 mai, fête de la Pentecôte** : à 10h30, messe à Thise  
**Dimanche 31 mai** : à 10h30, messe à Thise

## E.R.N.

L'ERN organise un loto géant le  
**samedi 9 mai à 20h00**  
à la salle des fêtes de Novillars !  
De nombreux lots à gagner !

Réservation et renseignements  
au 06 03 95 26 37 ou  
03 81 25 43 69  
ou  
laboiteaquine2525@gmail.com

Pensez à votre carte fidélité une surprise vous attend

**Bons d'achats de 15€ à 1000€**

TV LED 102cm  
MACHINE à Bière  
SALON DE JARDIN  
Lave linge  
VTT  
@ordinateurportable

A collage of various prizes including a large LED TV, a garden furniture set with green cushions, a washing machine, a beer machine, a bicycle, and a laptop. The text 'SALON DE JARDIN' is written in large green letters over the furniture. The text '@ordinateurportable' is written in a stylized font at the bottom right.

# MARCHE NORDIQUE

Avec la marche nordique, le corps sourit !... **Le printemps est de retour !... Les activités de plein air également !...**

En plus d'être un sport complet, la marche nordique donne une agréable sensation de plénitude et apporte tout naturellement de nombreux bienfaits sur les plans physique et mental. Pratiquée régulièrement, elle a une incidence certaine et durable sur notre santé.



Elle apporte énormément à tout adepte, quelque soit son âge, son niveau de pratique. Ses bienfaits sur la santé et le bien-être sont nombreux et reconnus, notamment par le milieu médical, qui encourage cette pratique, car cela dépasse largement une simple marche ! En effet, la présence des bâtons et l'utilisation des bras changent tout. C'est une activité complète mobilisant l'ensemble du corps de façon douce et contrôlée.

**L'essayer, c'est l'adopter !... Pensez à faire plaisir à vos proches !... Un cadeau "utile" à offrir ?...Fêtes des Mères, fête des Pères.... Pourquoi pas un forfait "Marche Nordique" !... Ils vous diront Merci, et leurs corps aussi !...**

*Pour tous renseignements, contactez le 06.71.94.24.80 ou le 09.50.92.63.90 ou envoyez un mail à : [corinne.mammoliti@gmail.com](mailto:corinne.mammoliti@gmail.com)*

## COMITÉ DE JUMELAGE SANTA BRIGIDA / ROCHE-LEZ-BEAUPRÉ

### RENCONTRE FRANCO ITALIENNE A SANTA BRIGIDA DU 4 AU 8 MAI 2015

12 enfants de CM2 scolarisés dans nos écoles participeront à ce voyage. Ils seront accompagnés de parents et de membres du comité de jumelage. Nos amis italiens ont préparé un programme adapté aux enfants : fête des arbres, visite d'un moulin, atelier de graffiti avec un professeur, jeux et sorties avec les enfants de Santa Brigida, une soirée « spaghetata », etc... Le but de ce voyage est de favoriser les échanges entre les enfants de Roche et ceux de Santa Brigida afin de pérenniser notre jumelage signé en 1997.

### EXPOSITION UNIVERSELLE DE MILAN

Du 17 au 20 septembre 2015, nous organisons une visite de l'**EXPOSITION UNIVERSELLE DE MILAN** selon programme joint. Le thème de cette exposition est "NOURRIR LA PLANETE – ENERGIE POUR LA VIE".(voir site internet). Une visite guidée de MILAN est également prévue avec entre autres sites : La Scala, la cathédrale, etc... Nous avons réservé un bus de 49 personnes. Les inscriptions seront retenues dans l'ordre d'arrivée. Le dernier jour, nous rendrons visite à nos amis de SANTA BRIGIDA.

### SOIREE ITALIENNE EN PARTENARIAT AVEC LA BIBLIOTHEQUE

Le 4 juin après l'exposé sur la SICILE à la bibliothèque, nous présenterons un film italien avec dégustation de produits italiens.

# TENNIS DE TABLE

## Une compétition amicale

La Coupe Barbier - du nom d'un ancien joueur et dirigeant prématurément décédé du RCFC (l'actuel BRC) - se dispute depuis maintenant une quarantaine d'années.

L'épreuve - spécificité départementale - oppose deux pongistes à un binôme de niveau supposé équivalent appartenant le plus souvent à un autre club du département.

S'il s'agit bien d'une compétition, le "climat" qui préside à son déroulement est toutefois moins âpre que lors des rendez-vous pongistes classiques : championnat national, régional ou départemental ou encore critérium individuel. Il s'agit ici de se mesurer bien sûr aux adversaires, mais ceci dans une ambiance détendue, avec pour point d'orgue des agapes conviviales réunissant en fin de match les binômes participants. L'occasion de mieux se connaître lors d'échanges sympathiques parfois très éloignés du seul ping-pong. On comprend donc pourquoi ce moment chaleureux ne manque pas d'adeptes.

Ainsi, à Roche, cinq paires de joueurs sont engagés dans la compétition 2015, soient les tandems formés par Pascal Le Du et Serge Truche ; Yannick Jean et Jérémy Donier ; Thierry Beaumont et Lorenz Vairetty ; Rénald Marcellet et Christian Rouge et, enfin Mathéo Garnache-Creullot et Charlie Vairetty.

Pour l'heure, trois "duos" rochois ont décroché la première place de leur poule en prenant l'avantage sur leurs trois binômes concurrents respectifs. Ils sont donc en lice pour la suite de l'épreuve et - pourquoi pas - les finales de leurs tableaux qui se disputeront en juin. Bravo à eux et bonne chance à tous pour la suite !

*Aux côtés de leurs adversaires malheureux d'Epenoy, Christian Bouveresse et Serge Charpy (à gauche), les deux pongistes rochois : Thierry Beaumont (le président du club) et Lorenz Vairetty (le benjamin de l'épreuve).*



# BIBLIOTHÈQUE

## Attention ! Certaines de nos animations ont changé de jour et d'horaire

Tout au long du mois de mai 2015, aux heures d'ouverture (lundi et mercredi de 16h30 à 18h30 et samedi de 11h à 12h), vous pourrez admirer l'exposition proposée par *Michel Defontaine*. L'artiste embrase tour à tour ce qui lui passe par la tête et les sens. Ses toiles sont parfois réalisées avec des *enduits*, des *chutes de tissu* et même des *incrustations de carton*. La lumière captée est restituée avec de l'orange ou un bleu travaillé et ses tableaux explosent alors de fougue et de lumière.



Accueil des pensionnaires de SDH de Novillars : Jeudi 21 mai 2015 de 11h à 11h45.

Atelier Ecriture Enfants : Mardi 19 mai 2015 de 16h30 à 18h.

Atelier Ecriture Adultes : Jeudi 21 mai 2015 de 17h à 19h.

Club-Lecture : Jeudi 28 mai 2015 de 18h à 19h30 .

## L'ATELIER PEINTURE

L'atelier fonctionne tous les **jeudis après-midi** de 14h00 à 17h30. Nous sommes 12 apprentis qui peignons avec plaisir sous le regard critique de Mme Francine Dumoulin, notre "prof"...

Nous exposerons nos "oeuvres" à la salle Jouffroy d'Abbans (ancien stade) le **samedi 2 mai et le dimanche 3 mai de 10h00 à 19h00**. Nous serons ravis de vous accueillir et de vous expliquer notre travail.

## LOISIRS CLUB ROCHOIS

43 personnes du LOISIRS CLUB ROCHOIS ont marqué l'arrivée du printemps en se rendant à Dijon, le 24 Mars dernier, afin de visiter l'exposition FLORISSIMO, une des plus importantes manifestations florales en Europe.

Sur place, ils ont été accueillis non seulement par des milliers de fleurs, mais aussi par des centaines d'arbres d'espèces variées.

Tout au long de l'après-midi, les Rochois ont pu s'émerveiller devant la beauté de la flore des cinq continents, mise en valeur par un spectacle lumineux et musical.

Inutile de dire que les participants sont rentrés à Roche-lez-Beaupré la tête remplie de belles images colorées...



## LE DOUBS DANS TOUS SES ETATS



**3 mars 2015** : Non, il ne s'agit pas des vagues du Pacifique ! Mais plus simplement du barrage de Roche sur lequel ce surfeur profitant des fortes pluies du 2 mars a exercé, le lendemain, son habileté et sa maîtrise sur des eaux tumultueuses.

**Février 1990** : Roche a déjà connu bien des épisodes pluvieux : que l'on se souvienne du printemps 1983 où la pluie ne cessa de tomber durant 72 heures et du mois de février 1990 où le terrain de foot était devenu un lac où l'on eût pu faire de la planche à voile.



**13 janvier 1985** : Le Doubs peut également se transformer en une immense patinoire : ce fut le cas en janvier 1985 où il gela sans discontinuer durant trois semaines, période durant laquelle la température descendit jusqu'à  $-22^{\circ}\text{C}$ .

# HISTOIRE DE ROCHE

## *Le passage d'eau Roche - Arcier (suite)*

### Le cahier des charges

Le cahier des charges établi par le service des Ponts et Chaussées, et visé par le préfet de chaque département, fixe les droits et devoirs de l'adjudicataire, les conditions d'exploitation et les tarifs, détaillant les caractéristiques des esquifs.

Ainsi on distingue :

- le bac, servant à transporter les animaux de trait et autres animaux domestiques, les charrues et chariots, a une longueur minimale 10 m, 3,15m de large, possède 2 tabliers mobiles avec leurs levées, 2 chaînes, 2 cadenas, 2 perches ferrées, 2 rames, 1 égouttoir, 1 câble, 1 cabestan et 1 treuil. Le câble, en fer ou en chanvre, muni de deux maillets, est solidement amarré sur une des rives à un point fixe et sur l'autre à un treuil. Ce treuil est placé sur la rive où est établie la demeure du fermier, afin d'être constamment sous sa main ;
- le batelet, pour les personnes à pied avec leurs colis et volailles, est garni de sièges ou banquettes avec un garde-corps, 1 chaîne, 1 cadenas, 1 perche ferrée, 1 rame et 1 égouttoir.

Dans la trentaine d'articles de ce cahier, on peut relever encore les points suivants :

- pour être fermier, il faut être détenteur d'un certificat d'aptitude et d'un certificat de moralité délivré par le maire de la commune
- le fermier ne pourra employer au service de son exploitation que des personnes âgées au moins de 21 ans, de bonne vie et mœurs et bien au courant de la navigation
- le fermier ne pourra passer ni être contraint à passer lorsque les rivières charrieront des glaces ni lorsque le vent et les grandes eaux seront assez considérables pour faire craindre des accidents
- le passage est assuré en franchise pour le préfet, les sous-préfets, les juges d'instruction, les procureurs, pour tous les fonctionnaires ; pour les militaires de tous grades ; la gendarmerie, les individus conduits par la gendarmerie ; les gardes champêtres dans l'exercice de leurs fonctions ; les enfants scolarisés ; les vélocipèdes des administrateurs, magistrats et fonctionnaires.

**Quelques tarifs applicables depuis le 11 février 1857 :**

**\*personne non chargée ou chargée à 5 myriagrammes (50 kg) : 0,05 F**

**\*cheval ou mulet et son cavalier, valise comprise : 0,10**

**\*âne ou ânesse chargée : 0,04 F, non chargée : 0,03**

**\*veau ou porc : 0,03**

**\*cheval, mulet, bœuf, vache ou âne employé au labour ou allant au pâturage : 0,03**

**\*paire d'oies ou de dindons : 0,02**

**\*voiture suspendue à deux roues, litière à 2 chevaux et son conducteur : 0,25 ; à 4 roues : 0,30**

**\*charrette chargée, employée au transport des engrais ou à la rentrée des récoltes, le cheval ou deux bœufs et le conducteur : 0,12**

**\*chariot de roulage à 4 roues chargé, le cheval ou deux bœufs et le conducteur : 0,25**

**etc...**

